

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN PASSEPORT & UNE CNI

Majeur

Mineur

- un timbre fiscal de 3000 cfp pour un passeport (pour les 18 ans et +)
- un timbre fiscal de 1500 cfp pour un passeport (pour les 15 à 17 ans)
- Pas de timbre pour la Carte Nationale d'Identité**
- gratuité (pour les -15 ans)
- 1 photo d'identité conforme (- de 3 mois, pas de bijoux)
- une copie d'acte de naissance datant de - 3 mois à retirer au lieu de naissance (pas de bulletin ni d'extrait d'acte de naissance, ni de livret de famille)
- copie de l'acte d'adoption
- copie de l'acte de mariage ou du livret de famille
- copie de l'acte de décès ou du livret de famille
- une pièce justificative de domicile (la dernière facture d'électricité ou d'eau ou titre de propriété ou bail ou avis d'imposition d'impôt, où apparaît l'adresse physique, complète).
- l'ancien passeport et l'ancienne carte nationale d'identité (à rapporter obligatoirement au jour du rendez-vous) + carte CAFAT/MUTUELLE/AMG, permis de conduire ou votre carte d'électeur, signé.
- Si vous êtes logés : attestation de logement faite par votre logeur + copie de sa carte d'identité recto/verso ou de son passeport.
- la copie de la déclaration de perte à effectuer auprès de la mairie où vous déposez votre demande.
- la copie de la déclaration de vol à effectuer auprès de la gendarmerie ou de la police.
- la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport des parents.
- Parents séparés ou divorcés :
  - Copie complet du jugement
  - ou, attestation conjointe sur l'honneur signée des deux parents, précisant l'adresse habituelle de l'enfant en cas de séparation à l'amiable.
  - En cas de garde alternée les parents doivent fournir chacun un justificatif de domicile à leur nom et la copie de leur pièce d'identité.
- Copie du jugement d'autorité parentale ou de tutelle ou curatelle ou l'ordonnance de désignation de mandataire.

**Votre dossier demande de passeport et de carte national d'identité ne sera accepté par la mairie que s'il est COMPLET.**

Un récépissé de dépôt, daté et signé, vous sera remis lors du dépôt de votre dossier.

☒ DELAIS MOYEN D'ATTENTE POUR UN PASSEPORT : 1 mois à 2 mois

☒ DELAIS MOYEN D'ATTENTE POUR UNE CNI : 1 mois à 2 mois

Dépôt du dossier : **SUR RENDEZ-VOUS**

☎ 44 31 13

**IMPORTANT** : L'accès au bureau des passeports est limité au demandeur. Dans le cas d'un mineur, il devra impérativement être accompagné de son représentant légal.

La présence du demandeur est obligatoire pour l'établissement et la remise du passeport, ainsi que l'un des parents s'il est mineur.